

# Assemblée générale de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

Vendredi 19 juin 2015

Domaine du Coudon – La Valette-du-Var



**Gueules Cassées**  
*Sourire Quand Même*

## SOMMAIRE

<b>Rapport moral du Président sur l'exercice 2014</b>	page 2
<b>Rapport d'activités 2014 par le Directeur général</b>	page 6
<b>Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2014 et perspectives 2015</b>	page 19
<b>Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2014</b>	page 22
<b>Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées</b>	page 24
<b>Bilan au 31 décembre 2014</b>	page 28
<b>Compte de résultat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014</b>	page 30
<b>Budget 2015 - Tableau des grands équilibres</b>	page 32
<b>Élections des administrateurs et vote des résolutions</b>	page 33
<b>Note explicative de la procédure de vote</b>	page 34
<b>Liste des candidats aux postes d'administrateur</b>	page 35
<b>Curriculum vitae des candidats aux postes d'administrateur</b>	page 36
<b>Résolutions soumises au vote</b>	page 41

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT POUR L'EXERCICE 2014

Notre Assemblée générale se tient cette année dans la cadre de notre domaine du Coudon, et ce pour la première fois dans notre histoire. Il nous est apparu en effet important de marquer ainsi significativement le développement de notre domaine avec la réalisation, au travers de notre filiale CYP SAS, de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot ».

Nous rendrons hommage à nos fondateurs et à nos anciens devant le monument qui leur est dédié ici, et nous nous rendrons au cimetière de La Valette pour nous recueillir sur les tombes de nos camarades qui sont inhumés dans le caveau des Gueules Cassées. À l'automne nous nous rendrons en pèlerinage avec nos Délégués et Porte-Drapeaux au cimetière de Moussy pour une cérémonie particulière et raviverons la Flamme de la Nation sous l'Arc de Triomphe.

Nous n'oublions pas les 111 camarades ainsi que les épouses qui nous ont quittés en 2014.

Je citerai en particulier :

- Le général Bonnet qui fut trésorier adjoint,
- Et plus récemment :
- Jean Monier qui fut longtemps délégué de Basse Normandie et administrateur de l'Union, qui se sont dévoués au service de nos camarades.

Nous y associons les membres des OPEX morts au combat et ceux qui sont décédés en service.

À leur mémoire, je vous demande d'observer quelques instants de recueillement...

Je vous remercie, et j'aborde maintenant le rapport moral pour l'année 2014 qui fait le point sur nos activités durant cette période.

Ce « rapport moral du Président sur l'exercice 2014 » vous a été communiqué avec tous les autres documents relatifs à la convocation à cette assemblée générale.

Le Directeur général vous présentera dans quelques instants son rapport d'activités et le Trésorier fera le point sur les comptes de l'année 2014.

### La vie de l'association en 2014

Cette année encore l'environnement économique a été fort perturbé et incertain.

Ce contexte difficile a rendu délicate la tâche de Bernard Allorent, notre Trésorier, et d'Olivier Roussel, notre Directeur général, appuyés par notre comité financier, et de tous les collaborateurs de l'association. Je tiens à rendre hommage à tous, bénévoles, équipes de directions et personnel du siège et des domaines pour leur engagement, leur implication et leur constante et totale disponibilité, chacun à son niveau, dans la bonne marche de l'Union. Je les en remercie.

Les effectifs ont bien sûr évolué : nous avons enregistré 68 nouvelles adhésions dont 32 au titre des OPEX, et 6 à celui des pompiers, gendarmes ou policiers.

Nous accueillons chaleureusement ces nouveaux membres qui sont l'avenir de notre association et nous allons ensemble pérenniser les valeurs et les spécificités de l'UBFT : la solidarité et la chaleur humaine. Toutes générations confondues, nous maintenons soigneusement nos valeurs.

Ces chiffres, à rapporter aux 111 décès que j'évoquais il y a un instant, confirment l'inéluctable diminution de nos effectifs enclenchée il y a quelques années.

À la fin de l'année 2014 l'Union regroupait par origine :

• 39/45 et victimes civiles	534
• Indochine	471
• AFN	602
• OPEX	260
• Accidents de service	503
• Gendarmes/Pompiers/Policiers	234
• Membres d'honneur	16

Soit un total de 2 620 membres auxquels s'ajoutent 1 334 conjoints survivants et 1 757 conjoints de membres vivants pour un total de 5 711 personnes.

## Les Décorations

Cette année a vu les mérites d'un certain nombre de nos camarades récompensés.

C'est ainsi qu'ont été nommés ou promus dans nos ordres nationaux :

- 19 dans la Légion d'honneur, dont 2 Grand Officiers, 4 Commandeurs, 10 Officiers et 3 Chevaliers,
- 1 Médaille militaire,
- 10 dans l'Ordre National du Mérite, dont 3 commandeurs, 6 Officiers, 1 Chevalier.

Nous leur renouvelons nos chaleureuses félicitations.

## Les Domaines

### Le Domaine de Moussy

Suite à la décision de l'Assemblée générale du printemps 2014, il a été mis un terme à l'activité du domaine le 15 juillet dernier. Comme votre Conseil d'administration s'y était engagé des démarches ont été poursuivies, afin de trouver une solution

viable à sa conservation dans le patrimoine de l'association. Ces recherches ont été vaines.

La communauté de communes « Plaines et Monts de France » a manifesté et manifeste toujours son intérêt pour l'acquisition du domaine. Mais ces intentions sont toujours très longues à se concrétiser. Concernant le personnel, un Plan de Sécurisation de l'Emploi a été mis en place et la plupart de nos collaborateurs ont quitté leur fonction à la fin de l'année. Une petite équipe a été maintenue pour assurer la maintenance et la sécurisation du site. Je tiens à rendre un grand et sincère hommage à toute l'équipe du domaine, dirigeants et collaborateurs pour leur implication jusqu'au terme de leur activité.

### Au Coudon :

#### **l'EHPAD « Résidence Colonel Picot »**

Le chantier s'est poursuivi durant toute l'année et a trouvé son quasi aboutissement par les autorisations d'ouverture données par la commission de sécurité, le Conseil général et l'Agence régionale de santé. Il convient maintenant de moderniser la partie existante du bâtiment initial.

Cela a été rendu possible grâce au travail acharné du Directeur général et de l'équipe qu'il avait réunie autour de lui (architectes, conseillers techniques, financiers et juridiques, entreprises) ainsi que du Directeur de l'EHPAD, Bertrand Maurel, qui a pris ses fonctions en août dernier, appuyés par Isabelle Chopin, Directrice adjointe du domaine.

L'appui constant et le soutien de Mme Hummel, Sénateur-maire, et de l'équipe municipale ont été permanents et essentiels.

J'adresse à tous mes très chaleureux remerciements et félicitations pour cette magnifique réussite, dans le droit fil des actions menées par l'association pour ses membres et le bien public.

**Le domaine du Coudon :** les activités d'accueil, d'hébergement, de séjours et de manifestations diverses, s'y sont poursuivies tout au long de l'année. Des projets d'aménagement et de développement sont en cours d'élaboration.

## L'action sociale

Notre première mission statutaire d'aide sociale à nos membres a été amplifiée en raison d'une demande accrue, confirmation de besoins d'accompagnements grandissants. Son montant cette année a dépassé les 2,2 millions d'euros, bénéficiant à plus de 600 camarades ou veuves dans la difficulté.

L'aide et le soutien à d'autres associations du monde combattant et à l'équipement des hôpitaux militaires se sont bien sûr poursuivis pendant le même temps.

Nous sommes intervenus soit directement, soit par l'intermédiaire des Cellules d'Aides aux Blessés des Armées et de Solidarité Défense.

Toutes ces actions permettent d'améliorer le quotidien de tous ceux que nous soutenons et dont ils ont souvent le plus grand besoin pour poursuivre le cours de leur existence dans des conditions décentes.

Mais l'action sociale ne se résume pas à des aides financières. Le soutien moral et humain de proximité est également indispensable et cette année encore vos délégués régionaux et départementaux ont largement agi dans ce sens.

## Le monde médical et le médico-social

En complément de toutes ces actions menées par l'association tout au long de l'année, notre

fondation a poursuivi son engagement au profit de la recherche en matière de chirurgie maxillo-faciale et des soins aux maladies neurodégénératives.

L'appel à projets lancé en 2014 a retenu l'attention de nombreux chercheurs, ce qui confirme, au fil des années le développement de la notoriété de notre fondation.

Rappelons simplement que depuis sa création, la fondation a soutenu 300 projets de recherche (bourses et aides confondues) dans des domaines auxquels elle est pratiquement la seule à s'intéresser, pour un montant de mécénat s'élevant à 8,8 millions d'euros.

## Le monde combattant

Concrètement, au sein du monde combattant, et y tenant toute notre place, nous avons poursuivi et développé l'action entreprise en fin 2013 avec la diffusion aux plus Hautes Autorités de l'État, Président de la République, ministères concernés, responsables militaires, du dossier « Blessés pour la France, Blessés par la France, Trente propositions » réalisé en étroite liaison avec les autres associations constitutives du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre.

Ces propositions réalisées dans un esprit constructif ont été bien comprises par l'administration du ministère de la Défense. Elles ont généré des réactions très positives. Elles se traduisent par des avancées concrètes qui ont déjà été mises en place. Les dernières qui demandent plus de délai d'application le seront dans les prochains mois. Nous remercions tous les acteurs qui, au sein du ministère, se sont impliqués avec beaucoup de professionnalisme et de cœur pour faire aboutir ce dossier.

Suite à l'inscription dans la loi de programmation militaire de la refonte du Code des Pensions Militaires d'Invalidité, nous nous sommes également engagés sur ce sujet qui nous importe bien évidemment au premier chef.

Pour travailler utilement, le Comité d'Entente a été élargi à d'autres associations du monde combattant, dont le nombre des membres et les compétences juridiques de leurs équipes nous paraissent indispensables, vu l'importance des textes, leur complexité et le fait qu'ils engagent l'avenir des blessés d'aujourd'hui et de demain.

Là encore, ce chantier considérable est mené en étroite collaboration avec les responsables de ce dossier dans les ministères concernés, dans un esprit de large compréhension mutuelle.

Nous rendons un grand hommage au groupe de travail créé à cette occasion s'impliquant totalement dans ce dossier particulièrement complexe et lourd.

De plus, nous avons resserré nos liens avec l'Office National des Anciens Combattants, dans le cadre du développement de son suivi de ses ressortissants et notamment des blessés.

## La mémoire

Nous avons participé, avec émotion et respect, à nombre de manifestations commémoratives de cette année du 70<sup>e</sup> anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence pour honorer le souvenir de l'engagement, du courage et de l'abnégation de nos anciens qui méritent pleinement notre reconnaissance et notre admiration.

Nous n'avons pas oublié le 60<sup>e</sup> anniversaire des combats héroïques de Dien Bien Phu, non plus que le début de la guerre d'Algérie dont beaucoup d'entre nous subissent encore aujourd'hui les conséquences.

## La communication

En cette première année de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, il nous a paru important de faire un point sur la vie des Gueules Cassées. À cette fin, nous avons tenu en octobre dernier à l'École Militaire un important colloque intitulé « Gueules Cassées, un nouveau visage ».

Durant ces deux journées, les intervenants français et étrangers ont présenté des exposés remarquables et de très grande qualité sur l'histoire des Gueules Cassées, leur apport à l'évolution de la chirurgie maxillo-faciale et sur les perspectives d'évolution, notamment en matière de soins aux blessés atteints de psycho-traumatismes de guerre.

Les nombreux auditeurs de ce colloque ont été très intéressés et sensibles aux informations qui leur ont été communiquées à cette occasion.

## La Française des Jeux

Toutes ces actions sont, vous le savez, rendues possibles principalement grâce à notre actionnariat dans le capital de La Française des Jeux. Nous nous efforçons donc, au sein de son Conseil d'administration, de maintenir le versement d'un dividende régulier et durable.

L'UBFT a poursuivi et développé son active implication au profit de ses membres, de l'ensemble du monde combattant, et même du bien public. Nous faisons en sorte que notre belle devise soit toujours d'actualité : « Sourire quand même ».

**Henri Denys de Bonnaventure**  
**Président**

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant, conformément à l'article VIII des statuts, apporter un éclairage opérationnel sur les activités 2014 de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et, à titre d'information, sur celles de la Fondation des « Gueules Cassées » (FGC).

Pour la première fois de son histoire, longue de 94 ans, votre association réunit son Assemblée générale au Domaine du Coudon, avec un sentiment partagé de nostalgie et d'espérance en l'avenir.

Nostalgie, car depuis plus de 90 ans les « Gueules Cassées » se réunissaient en assemblée générale au domaine de Moussy désormais fermé.

Espérance, car cette Assemblée générale est la démonstration de la continuité des missions de l'association sur son domaine du Coudon.

Elle va permettre notamment de faire découvrir au plus grand nombre l'EHPAD « Résidence Colonel Picot » dont la construction et son exploitation, sont désormais menées par la société filiale de notre association la CYP SAS, C.Y.P étant, vous l'aurez compris, les initiales de notre fondateur le Colonel Yves Picot.

Une Assemblée générale au Coudon ne permet de procéder ni au ravivage de la Flamme de la Nation sous l'Arc de Triomphe, ni à l'hommage aux Fondateurs rendu au cimetière de Moussy.

Ces deux cérémonies, auxquelles nous sommes tous très attachés, seront réalisées au cours de la réunion annuelle des Délégués régionaux et départementaux, en présence des Porte-drapeaux, qui se tiendra à Paris du 16 au 18 septembre 2015. Bien entendu, l'ensemble des membres de l'association seront informés de la date précise de cette manifestation.

Je vais maintenant, comme chaque année, procéder au descriptif chiffré des activités de l'association. Cet exercice, bien que fastidieux pour le lecteur ou l'auditeur, demeure toutefois le seul moyen d'acter le fonctionnement annuel de l'UBFT et d'en conserver ainsi l'historique pour l'avenir.

### **L'effectif de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête :**

Votre association se compose statutairement, au 17 avril 2015, date de rédaction de ce rapport, de :

- 2 285 membres actifs,
- 330 membres associés,
- 16 membres d'honneur.

Au-delà des membres proprement dits, votre association apporte, conformément à ses statuts, son soutien aux 1 735 conjoints de membres vivants et 1 339 conjoints survivants de membres disparus, soit un total de près de 5 700 ressortissants.

L'effectif définitif, au 30 avril 2015, date d'arrêt de la liste électorale sera communiqué à l'ouverture de l'Assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2014, 68 nouveaux membres ont été admis par la commission des adhésions, et 111 camarades nous ont quittés.

### **Les activités du Siège**

L'équipe du Siège, composée de 14 collaborateurs au 31 décembre 2014, assure le fonctionnement des deux organismes, UBFT et Fondation des « Gueules Cassées », dont je vais illustrer le volume par quelques chiffres significatifs :

- 8 675 correspondances ont été reçues, et 2 379 ont été envoyées par l'association dont certaines en des dizaines, voire des centaines

d'exemplaires lorsqu'il s'agit de circulaires régionales ou nationales,

- 1 261 correspondances ont été reçues par la fondation, 105 correspondances ont été adressées par la fondation. Ce sont pour la plupart d'épais dossiers de recherche médicale,
- des dizaines des milliers de courriers électroniques qui accélèrent le rythme des échanges numériques,
- L'équipe du Siège a organisé ou préparé au cours de l'année 2014 :
  - 4 réunions du Conseil d'administration et 5 réunions du Bureau de l'UBFT,
  - 5 réunions de la Commission des aides individuelles,
  - 6 réunions de la Commission d'admission, celle-ci se réunit désormais plus fréquemment afin de ne pas laisser en attente des blessés désireux d'intégrer l'UBFT,
  - 4 réunions de la Commission des aides aux organismes externes,
  - 17 réunions régionales en liaison avec vos Délégués,
  - le séminaire annuel des délégués régionaux qui s'est tenu au Domaine du Coudon les 18 et 19 mars 2014,
  - l'Assemblée générale annuelle du 20 juin 2014 au Domaine de Moussy,
  - 3 réunions du Conseil d'administration de la Fondation des « Gueules Cassées »,
  - 2 réunions du Comité scientifique de la fondation,
  - 2 réunions plénières du comité d'organisation du colloque « Gueules Cassées, un nouveau visage ».

L'équipe du Siège effectue, tout au long de l'année, les travaux ci-dessous :

- la rédaction des procès-verbaux des séances du

Bureau et du Conseil d'administration, en liaison avec le Secrétaire du Conseil,

- la rédaction des comptes rendus de l'ensemble des commissions et courriers liés,
- la réalisation du « Magazine » : 3 numéros 329 à 331 ont été publiés au cours de l'année 2014,
- la comptabilité de l'ensemble des mouvements liés au fonctionnement général et aux centaines de virements mensuels des aides sociales,
- la gestion du patrimoine financier en liaison étroite avec les trésoriers de l'Association et de la Fondation,
- la gestion des ressources humaines dont l'effectif global était au 31 décembre 2014 de 38 salariés, contre 45 en 2013, ainsi répartis :
  - 13 salariés au Siège,
  - 8 salariés au Domaine de Moussy,
  - 17 salariés au Domaine du Coudon.
- La filiale CYP SAS, quant à elle, employait 41 salariés au 31 décembre 2014,
- la mise à jour du site internet,
- la réalisation d'outils de communication,
- l'exploitation des chambres du Siège,
- l'entretien et la maintenance de l'immeuble,
- ainsi que de très nombreuses missions de représentation de l'Association.

Le Siège social apporte également un soutien logistique à d'autres organismes qui, au terme d'une convention, occupent des locaux et participent aux frais de fonctionnement. Il s'agit de :

- la Fondation des « Gueules Cassées »,
- la Fondation du Souvenir de Verdun,
- l'Union des Aveugles de Guerre, ainsi que la Fondation des Aveugles de Guerre,
- l'Association Nationale des Anciens Prisonniers d'Indochine qui tient une permanence ponctuelle.

## La mission d'entraide de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête

La mission statutaire d'entraide de l'UBFT se concrétise autour de 3 axes :

- l'aide sociale,
- la défense du droit à réparation,
- le soutien à l'obtention des décorations dont le Président vous a cité le nombre de membres honorés dans son rapport moral.

### Les aides sociales aux membres

Un important travail sur la composition des dossiers de « demande individuelle de soutien » a été mené afin de mieux calibrer l'aide que l'association apporte à ses membres.

En effet, il est demandé à tous les membres ou conjoints survivants souhaitant obtenir un soutien de l'association de systématiquement contacter leur délégué régional ou départemental afin d'obtenir la liste précise des documents à fournir en fonction de la demande.

La commission des aides individuelles s'est réunie 5 fois. Elle a étudié plus de 900 dossiers.

Le montant total dédié à l'entraide en 2014 s'élève à 2,3 M€ et se répartit ainsi :

- 164 allocations mensuelles versées à des membres ou veuves en difficulté,
- 35 allocations pour enfants handicapés,
- 98 allocations pour « études » qui sont versées sur les 10 mois de l'année scolaire,
- 76 aides ponctuelles,
- 38 prises en charge des honoraires d'avocats ou médecin expert pour la défense des droits à pension militaire d'invalidité,
- 7 allocations « mariages » et 13 allocations « naissances » ont été servies, signe de l'admission de nouveaux jeunes membres, militaires en OPEX et blessés en service,

- 310 colis de Noël ont été adressés à des membres ou veuves isolés sur le plan géographique ou affectif,
- 346 abonnements à une téléassistance ont été pris en charge, dont un abonné au système de géolocalisation,
- Et hélas, 111 allocations « obsèques » ont été versées à la suite de la disparition de vos camarades.

### La défense du droit à réparation

#### Le dossier « Blessés pour la France, Blessés par la France »

Le dossier « Blessés pour la France, Blessés par la France » a été initié, de manière totalement solidaire, par l'UBFT et les associations du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG) élargi à six autres grandes associations du monde combattant (UFAC / UNC / Union Fédérale / ANOPEX / ASAF / FNAME) à la fin de l'année 2013. Ce dossier a pour but de redynamiser la défense du droit à réparation des militaires blessés, qu'ils soient anciens combattants des conflits passés ou blessés d'aujourd'hui et de demain au cours notamment des opérations extérieures (OPEX).

Il a fait l'objet d'un développement très actif au cours de l'année 2014, traité parallèlement à la refonte du Code des Pensions Militaires d'Invalidité dont la réécriture doit aboutir en 2016.

Ce suivi juridique est mené par un groupe de travail, composé de techniciens du droit à réparation issus des associations du CE-GIG élargi, piloté par le Général de Lapresle, vice-président de l'UBFT avec l'indispensable soutien de Maître Véronique de Tienda-Jouhet, avocate spécialisée dans le droit des pensions militaires d'invalidité.

Un important travail a été effectué, selon un rythme très soutenu de réunions au cours du



second semestre 2014 sur le livre I du Code des PMI dont les conclusions ont été remises à la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense en fin d'année 2014.

Cette refonte qui se poursuit en 2015 doit se faire à droit constant, les associations restent vigilantes sur ce point.

Les livres I à VII du code seront traités au cours du premier semestre 2015. Il appartiendra ensuite à la commission supérieure de codification de finaliser les sept livres du code et de les présenter à l'appréciation du Conseil d'État. Ce dernier transmettra ensuite le dossier pour étude aux deux chambres du parlement. La ratification du code refondu devra avoir été prononcée avant le 30 juin 2016.

Sur ce thème, le Général de Lapresle a été auditionné par la commission de la Défense de l'Assemblée Nationale dans le cadre d'un rapport sur le suivi des blessés de guerre.

Devant l'ampleur de la tâche, un logiciel spécifique a dû être développé afin de permettre la comparaison automatisée des textes actuellement en vigueur et des nouvelles rédactions proposées.

Un internet dédié a été spécialement créé pour suivre le dossier :

[www.pensions-militaires.org](http://www.pensions-militaires.org)

## Le mécénat externe

Chaque année, l'UBFT apporte un soutien financier à de grandes associations avec lesquelles un partenariat durable s'est forgé au fil du temps. Il s'agit :

### Des « Ailes Brisées »

Au terme d'une convention signée en 1972, les « Ailes Brisées » ont confié la gestion de leur émission de Loterie Nationale aux « Gueules Cassées » qui, en contrepartie de cet apport de

parts de marché, reversent chaque année à cette association 16 % du montant, après impôt, du dividende perçu de La Française des Jeux.

Une réunion de prise de contact a eu lieu en avec le nouveau président des « Ailes Brisées », le Général Jean-Pierre Martin.

### Des associations composant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG)

L'UBFT continue d'apporter un soutien annuel à quatre des associations constituant le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, qui furent dans le passé « Émetteur de dixièmes de la Loterie Nationale » :

- la Fédération des Blessés Multiples et Impotents de Guerre,
- l'Union des Aveugles de Guerre,
- l'Association des Mutilés et Invalides de Guerre,
- la Fédération des Amputés de Guerre de France.

Le montant varie proportionnellement à l'évolution du dividende de La Française des Jeux. Ce soutien a été en 2014 de 80 000 € pour chacune des 4 associations. Il sera de 95 000 € en 2015.

**L'UBFT répond également, conformément à sa mission statutaire, à des demandes de soutiens financiers qui sont analysées par la commission des aides aux organismes et institutions** qui s'est réunie à 4 reprises, a étudié 111 dossiers, en a rejeté 60, apportant 51 réponses favorables.

Le montant des aides externes décidé en 2014 s'élève à près de 750 000 € dont :

**- 130 000 € constituent des aides sociales indirectes au travers d'associations, notamment :**

- l'association « Solidarité Défense » qui vient en aide aux militaires blessés en OPEX,

- l'association « Tournesol », qui apporte du réconfort aux blessés par des spectacles dans les hôpitaux militaires,
- les rencontres militaires blessures et sport (RMBS) organisées par la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT),
- les « Ailes Brisées » à l'occasion de leur traditionnelle vente d'entraide,
- le foyer d'entraide de la Légion étrangère pour l'achat d'un véhicule,
- l'association handicap Nord-Sud qui collecte et convoie du matériel para médical à vos anciens frères d'armes d'Afrique du Nord,
- le foyer de l'Institution Nationale des Invalides.

#### **- 291 000 € ont été affectés au profit de projets à vocation médico-sociale, en particulier pour :**

- l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy pour :
  - l'acquisition d'un échocardiogramme,
  - d'un microscope électronique en partenariat avec les « Ailes Brisées »,
  - une provision a été constituée pour la construction en 2015 de quatre chambres domotisées permettant de faciliter la vie des grands blessés,
- l'Hôpital d'Instruction des Armées Bégin pour :
  - un isolateur de reconstitution des cytotoxiques et anticorps monoclonaux pour la préparation de traitements de chimiothérapies en partenariat avec la Fédération Nationale André Maginot (FNAM),
  - une provision a également été constituée pour l'acquisition en 2015 d'un système de visioconférence permettant la formation à distance de chirurgiens,
- le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides.

#### **- 325 000 € sont destinés au devoir de Mémoire, dont essentiellement :**

- le Souvenir Français, qui perçoit au terme d'une convention, un soutien financier récurrent annuel de 200 000 €,
- la participation à la réalisation par l'ECPAD d'un film documentaire « Itinéraire d'un français libre » à la mémoire du pilote Jacques-Henri Schloesing, grièvement brûlé au visage en 1943 puis tué en combat aérien en août 1944. Ce film a été diffusé par France 3,
- le spectacle « La Passion des soldats de la Grande Guerre » monté en partenariat avec les « Ailes Brisées » dont une représentation a été offerte à la commune de la Valette-du-Var, en même temps qu'une exposition sur la guerre de 1914-1918 au domaine du Coudon,
- l'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF),
- le comité de la Flamme de la Nation sous l'Arc de triomphe,
- une exposition Paris-Sarajevo dans le cadre de la mission du Centenaire de la Grande Guerre,
- la fondation Maréchal Lyautey.

#### **Le colloque « Gueules Cassées, un nouveau visage »**

Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, l'UBFT en partenariat avec la Fondation des « Gueules Cassées », a organisé un colloque qui a traité des apports des blessés de la face au développement de la chirurgie maxillo-faciale et à la reconnaissance des troubles psychiques de guerre.

L'organisation de ce colloque a été confiée à une agence de communication « l'Agence Publics » de renommée internationale.

Le colloque s'est déroulé les 17 et 18 octobre 2014 à l'École Militaire, réunissant plus de 250 participants venus écouter une trentaine d'intervenants de grande qualité (historiens, géographes, professeurs de médecine, juristes...).

Le colloque a donné lieu au développement d'outils de communication auxquels vous avez accès sur le site internet de l'association [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr) :

- un film documentaire sur l'histoire ainsi que les actions passées, actuelles et à venir des « Gueules Cassées »,
- une plaquette de synthèse des débats.

Ce colloque placé sous le haut patronage du Président de la République et parrainé par Jean-Christophe Rufin de l'Académie française a contribué au renforcement de la notoriété des « Gueules Cassées ».

## Les délégations régionales et départementales

Vos délégués ont poursuivi leur mission de représentation de l'association, accompagnés de leurs porte-drapeaux lors des principales cérémonies patriotiques et de Mémoire.

Un bilan de l'année passée et les perspectives pour l'année à venir ont été présentés à vos délégués régionaux et départementaux, réunis en séminaire au Domaine du Coudon les 21 et 22 mars 2014.

Le maillage territorial est actuellement assuré au sein de 21 délégations régionales par :

- 25 Délégués régionaux,
- 12 Délégués départementaux,
- 20 Porte-drapeaux.

Les évolutions et nominations suivantes ont été décidées par le Conseil d'administration :

### Division de la Délégation de « Picardie »

Eu égard au faible nombre de membres résidant en Picardie, cette délégation a été supprimée. Notre ami Anselme Vilmont a été élevé à l'honorariat.

Les départements de cette région ont été rattachés aux délégations voisines :

- le département de l'Aisne a été rattaché à la Délégation « Champagne-Ardenne » sous la responsabilité de Jean Deprez,
- le département de la Somme a été rattaché à la Délégation « Nord Pas-de-Calais » sous la responsabilité de Christian Grémont,
- le département de l'Oise a été rattaché à la Délégation « Ile-de-France » sous la responsabilité de Bernard Luquet et Gérard Pinson.

### Délégation « Alsace »

Georges Wilbert, délégué départemental Bas-Rhin a été nommé Délégué régional pour les deux départements d'Alsace (départements 67 et 68).

### Délégation « Centre »

Jean Beauval délégué régional « Centre » (départements 18-28-45) a pris en charge également les départements 36-37-41 qui n'avaient plus de délégué depuis le décès de Jacques Augière.

Une procédure interne a été initiée afin de faire reconnaître les mérites des porte-drapeaux de notre association par la remise du diplôme délivré par l'Office National des Anciens Combattants.

Chaque année, vos Délégués organisent une réunion régionale qui est l'occasion pour l'administrateur qui préside cette rencontre et au cadre du Siège qui l'accompagne de vous présenter, sous forme d'une projection informatisée et de reportages vidéo, les actions et les projets d'avenir de l'association et de la fondation.

Ces réunions sont des moments de retrouvailles et de chaleureuse camaraderie, grâce à l'implication des épouses de nos Délégués qui vous accueillent. Il est donc essentiel et agréable que vous y participiez nombreux.

## Au Siège social

### Gouvernance et direction

Catherine Lefebvre, notre directrice adjointe chargée des finances, a donné sa démission au mois de septembre 2014 pour rejoindre une autre fondation.

Nabila Falek, notre chef comptable, cumule désormais les missions comptable et financière en support des trésoriers de l'UBFT et de la Fondation.

### L'immeuble du Siège social

Le plan d'entretien pluriannuel qui a débuté en 2013 s'est poursuivi en 2014 par le remplacement de la chaufferie, l'amélioration du réseau WIFI, des travaux de réhabilitation de la loge.

Il se poursuivra en 2015 notamment par des travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales et de climatisation.

Les chambres du Siège feront l'objet d'une rénovation durant les mois de juillet et août 2015. Il ne sera donc pris aucune réservation durant cette période.

Mlle Zoghbi, notre gouvernante, a pris une retraite bien méritée au mois d'août 2014 après 41 ans d'une fidèle activité au sein de l'UBFT.

Mme Claudine Guérini, qui travaillait au service de restauration du domaine de Moussy, assure désormais les fonctions de gouvernante au Siège.

## Les domaines

### La fermeture du Domaine de Moussy

L'Assemblée générale 2014 a approuvé la résolution proposée par le Conseil d'administration pour la cessation des activités du domaine de Moussy puis de sa cession.

Cette décision douloureuse, après 88 années d'exploitation de ce domaine qui fut le premier établissement acquis par l'association pour accueillir les blessés de la Grande Guerre à ceux de la guerre d'Algérie, était devenue incontournable pour les raisons principales :

- une diminution continue de la fréquentation du domaine par les membres de l'association en raison de leur vieillissement et de la disparition de ceux qui y étaient le plus attachés,
- un contexte économique morose qui a freiné le développement d'activités événementielles,
- l'impossibilité de reconvertir le domaine vers de nouvelles activités médico-sociales en raison d'une politique nationale de santé qui ne permet pas actuellement d'ouvrir, par création, de nouveaux lits d'EHPAD.

L'année 2014 a donc été consacrée à la mise en place, en liaison avec les représentants du personnel et un avocat spécialiste du droit social, dans le plus grand respect des procédures sociales, d'un plan de sécurisation de l'emploi afin d'accompagner dignement les 14 salariés du domaine dont la plupart avaient une grande ancienneté au service des « Gueules Cassées ».

Les licenciements ont été prononcés à la fin du mois de décembre 2014 et prennent effet, compte tenu des délais de préavis, sur l'exercice 2015.

Les contrats de travail de 4 salariés sont prolongés jusqu'à la cession du domaine afin d'en assurer la maintenance et la sécurité.

L'évaluation de la valeur du domaine a été effectuée par le service « France Domaine » conformément à la réglementation pour la vente de biens immobiliers appartenant à une association reconnue d'utilité publique. L'ensemble du domaine de Moussy a été évalué à 4,9 M€ auquel il faut ajouter deux terrains mis à disposition de la commune de Moussy-le-Vieux estimé à 1 M€.

La communauté de communes « Plaines et Mont de France » a fait connaître son intérêt pour l'acquisition du domaine. Les négociations ont débuté sur l'exercice 2015.

Nous ne pouvons que rendre hommage à l'équipe de direction, Dominique et Patricia Lelong, qui ont accompagné l'ensemble du personnel de Moussy particulièrement durant cette année difficile, et bien entendu toutes les collaboratrices et les collaborateurs qui ont œuvré durant de longues années au château de Moussy où ils savaient nous recevoir avec chaleur.

## **Le Domaine du Coudon**

L'année 2014 est le second exercice durant lequel le domaine du Coudon a fonctionné après le détachement de l'activité EHPAD au profit de la filiale CYP SAS.

- 23 210 repas ont été servis en 2014 contre 22 221 en 2013, soit une augmentation de 4 %,
- 7 375 nuitées ont été enregistrées en 2014 contre 7 902 en 2014, en diminution de 6 % ; il convient de prendre en compte le fait que le domaine a perdu provisoirement 20 chambres du bâtiment « Olivier » pour la durée de construction des bâtiments du futur grand EHPAD dont la construction, en 2 phases, se terminera au début de l'année 2016,
- Le chiffre d'affaires du domaine, hors taxes, passe de 775 508 € en 2013 à 819 367 € en 2014 soit une augmentation de 5,6 %.

Il correspond aux repas, séjours et activités évènementielles organisées avec beaucoup de cœur et de professionnalisme par nos équipes du Coudon.

Le résultat de fonctionnement 2014 demeure cependant déficitaire, selon les prévisions du budget, comme vous l'indiquera le trésorier dans son rapport.

Au début de l'année 2016, les chambres du bâtiment « Olivier » actuellement occupées par les résidents de l'EHPAD vont être remises à disposition du Domaine du Coudon.

Elles permettront, après rénovation, de poursuivre les séjours des membres et d'envisager la création d'une « résidence senior » devenant ainsi la première étape d'une filière gériatrique permettant d'accueillir des personnes âgées autonomes, seules ou en couples, et de les accompagner sereinement dans une unité de lieu au fur et à mesure de leur perte d'autonomie.

Actuellement, la capacité d'accueil du domaine est de :

- 17 chambres du bâtiment « Mimosa »,
- 10 studios du rez-de-chaussée du bâtiment « Olivier ».

6 studios et 1 chambre sont d'ores et déjà occupés, en séjours de longue durée, par des membres de l'UBFT.

Afin de répondre à des remarques et recommandations formulées par la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), nous allons être amenés, au cours de l'année 2015, à vous proposer une nouvelle modification des statuts de l'UBFT afin de permettre le développement d'activités au profit des personnes âgées, handicapées et d'élargir le

type de clientèle susceptible d'être accueilli au Domaine du Coudon afin d'en assurer la pérennité. Les démarches sont en cours avec le Bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur.

Un chemin d'accès à la chapelle du domaine a été créé. Il permet aux personnes en fauteuil roulant d'accéder à la chapelle et d'assister à la messe dominicale désormais célébrée par le père François Hattem, que nous remercions pour son accompagnement spirituel.

Dans le cadre de ses activités mémorielles, le domaine du Coudon a notamment célébré en 2014 :

- le 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Provence et de la libération du Coudon. L'éclat de cette manifestation a été rehaussé par la participation de la Musique de la Légion étrangère,
- le centenaire de la Grande Guerre, par une exposition et une représentation du spectacle « La Passion des soldats » offerte à la commune de La Valette-du-Var.

**Nous recommandons aux membres de l'UBFT, leurs conjoints et enfants, ainsi qu'aux membres des autres associations du monde combattant, qui sont autonomes, sans besoin d'assistance médicale au quotidien, et qui souhaitent passer un séjour de quelques jours à plusieurs mois au Coudon, notamment durant l'hiver pour ne pas avoir à chauffer leur domicile, de prendre contact avec Mme Isabelle Chopin, directrice adjointe du domaine. Tel : 04 94 61 93 00. Le meilleur accueil leur sera réservé.**

**Votre Domaine du Coudon doit continuer à vivre. Nous comptons sur vous pour en faire la promotion en le faisant connaître à vos amis des autres associations du monde combattant dont l'accueil prioritaire est la vocation.**

Toute l'équipe du Coudon vous attend d'ailleurs avec enthousiasme pour la saison 2015... avec un programme d'animations estivales... et les tarifs des années antérieures ont été maintenus sans augmentation.

## **L'EHPAD « Résidence Colonel Picot » exploité par notre société filiale la CYP SAS**

Un nouveau directeur, M. Bertrand Maurel, a été recruté afin de prendre en charge la direction de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot ».

Bertrand Maurel est âgé de 37 ans. Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse, il a été directeur du Cercle mess du 402<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Chalons-en-Champagne, puis a pris la direction d'EHPAD à Blaye puis à Pau.

M. Maurel a pleinement pris conscience de l'ampleur de la tâche de travail lié à un chantier de construction de cette ampleur sur un site occupé et à l'ouverture et la montée en puissance d'un EHPAD de 111 lits.

Son expérience au sein de l'armée lui a permis d'intégrer sans délai l'esprit de notre association.

Nous le remercions pour son implication tant sur le plan technique que sur le plan humain.

### **Le chantier de construction**

Pour mémoire, le chantier de construction des nouveaux bâtiments a été démarré au mois de novembre 2013.

Conformément au planning que nous nous étions fixé, la 1<sup>re</sup> phase du chantier de construction a été réceptionnée en vue d'une ouverture au mois de mars 2015 pour l'accueil des résidents et des salariés des deux établissements dont notre filiale CYP SAS a acquis les fonds de commerce :

- 92 chambres sont opérationnelles,
- Une trentaine de salariés nous a rejoints, ce qui porte l'effectif de notre filiale à plus de 65 collaboratrices et collaborateurs.

La phase 2 qui consiste en une restructuration de l'actuel bâtiment « Bougainvilliers » débutera à la fin du printemps 2015 en vue d'une livraison au premier trimestre de l'année 2016. L'EHPAD aura alors atteint sa capacité définitive de 111 lits.

Nos résidents, nos grands anciens et les nouveaux, sont entourés par une équipe de personnels soignants, hôteliers et administratifs dévoués dont la tâche n'est pas facile en cette période de travaux et de transition. Je les remercie vivement de mener leur mission avec humanité et dans l'esprit de toujours des « Gueules Cassées ».

Nous nous devons également de remercier à nouveau, Mme Christiane Hummel, Sénateur-maire de La Valette-du-Var, qui, avec son équipe municipale, a vivement facilité le déroulement de ce grand chantier.

## La Fondation des « Gueules Cassées »

2014 a été le douzième exercice opérationnel de la Fondation des « Gueules Cassées » depuis sa reconnaissance d'utilité publique le 11 avril 2001.

Je vous rappelle que sur le plan de la gouvernance, la Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé de 12 membres :

- 5 administrateurs du collège des fondateurs, c'est-à-dire des « Gueules Cassées » :
  - Général Hubert Chauchart du Mottay, président,
  - Général Bertrand de Lapresle,
  - Général Luc Beaussant,
  - Général Hughes de Hédouville, nommé en remplacement du Général Salvan,
  - Général Jacques Montchanin, nommé en remplacement d'Antoine du Passage,
- 3 administrateurs de droit représentant le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé du Budget, le ministre chargé des Anciens Combattants,
- 4 administrateurs du collège des personnalités

qualifiées qui apportent leur compétence à la gestion de la fondation.

Le Conseil d'administration est lui-même conseillé par un Comité scientifique, présidé par le Professeur Jacques Philipon, composé de 15 éminents professeurs et médecins spécialisés.

La Fondation des « Gueules Cassées » mène ses missions au travers de 2 axes :

- Le mécénat médical par le soutien financier aux institutions s'intéressant à la recherche fondamentale ou clinique et au traitement des traumatismes crânio-faciaux et de leurs séquelles, mais aussi aux pathologies d'origine malformative ou tumorale, aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral. Ce mécénat se concrétise par :
  - le versement de bourses à des chercheurs,
  - des soutiens financiers à des laboratoires de recherche ou des services hospitaliers spécialisés,
  - le financement de matériel pour la recherche,
  - l'attribution du Prix de la Fondation lorsqu'un projet est particulièrement remarqué.
- Le développement d'actions destinées à entretenir le souvenir des sacrifices de tous ceux qui ont servi la France.

En ce qui concerne le mécénat médical, comme chaque année, la Fondation a lancé son appel à projet auprès de 850 chercheurs dans les différents services hospitaliers et organismes de recherche.

Le thème retenu pour l'année 2014 était :

**PATHOLOGIE CRANIO-FACIALE**  
**Prise en charge et réparation des lésions**  
**traumatiques et tumorales,**  
**Prise en charge de pathologies**  
**s'accompagnant de séquelles fonctionnelles**  
**d'origine traumatique ou dégénérative.**

Le nombre de dossiers de recherche traités est en régulière augmentation, signe de la notoriété grandissante de la Fondation des « Gueules Cassées » :

- 57 dossiers complets ont été reçus et chacun a été soumis à l'examen de deux rapporteurs du Comité scientifique,
- 44 dossiers de recherche ont reçu un avis favorable et ont été approuvés par le Conseil d'administration pour un montant total de 1 232 605 €.

La Fondation apporte également des soutiens financiers à des institutions leur permettant d'acquérir des équipements nécessaires à la recherche et le traitement des traumatismes crânio-faciaux : elle a procédé en 2014 au versement de la seconde annuité de sa participation au tour de table financier, initié par la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer, qui va permettre l'acquisition d'un Tomographe à Émission de Positons-IRM (PET-IRM) qui sera installé au sein du Groupe Hospitalier de la Pitié-Salpêtrière pour la recherche et le traitement de maladies neuro-dégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer. La Fondation a ainsi apporté en deux annuités la somme de 520 000 € soit 10 % de la valeur de l'appareil aux côtés d'autres grands mécènes : la Fondation Bettencourt-Schuller, le groupe industriel Marcel Dassault... Il s'agit d'un équipement exceptionnel, dont seul un exemplaire dédié aux pathologies de la tête existe actuellement en Allemagne pour toute l'Europe.

La Fondation a également participé au financement de 3 congrès médicaux d'importance :

- le 3<sup>e</sup> congrès de l'Association Française des Chirurgiens de la Face,

- la biennale de la recherche du Service de Santé des Armées,
- le congrès de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation.

Le montant global de mécénat médical 2014 s'élève à 1 526 605 €.

Le Prix de la Fondation 2014 a été remis le 9 mars 2015 au docteur Dominique Fabre et à l'équipe du Professeur Élie Fadel du centre chirurgical Marie-Lannelongue (Plessis-Robinson) pour leurs travaux de recherche sur la reconstruction trachéale à base de matériaux de synthèse et d'épithélium.

Depuis sa création en 2001, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu 300 projets de recherche pour un montant global de 8,8 M€.

## La Fondation abritée du Souvenir de Verdun

La Fondation abritée du Souvenir de Verdun a apporté son soutien au Comité National du Souvenir de Verdun (CNSV), gestionnaire du Mémorial de Verdun pour lui permettre de combler le déficit de fonctionnement du musée.

## La communication et la Mémoire interne

### Mémoire interne

Il nous semble nécessaire de préserver la Mémoire interne de l'Association par la numérisation des archives photos, cinéma, documents et la création d'un espace « Tradition » ou « Mémoire » rassemblant les souvenirs les plus emblématiques de l'histoire des « Gueules Cassées » : drapeaux, documents, objets, photos ...



L'UBFT est de plus en plus sollicitée, probablement en raison du Centenaire de la Grande Guerre, par des lycéens et étudiants qui recherchent de la documentation.

L'impact du film réalisé en 2014 à l'occasion du colloque « Gueules Cassées, un nouveau visage » est positif. Il a été visionné par plus de 4 000 internautes sur le serveur internet YouTube et notre site internet [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr)

Il contient des images vidéo tournées et archivées depuis 7 ans par le réalisateur Laurent Urbanski.

Ce travail de longue haleine, qui nécessite du matériel et du temps de travail, va donc être poursuivi en 2015 par :

- la poursuite de la numérisation des photos et documents anciens,
- des tournages lors d'événements liés à la vie de l'association et de la fondation.
- des interviews vidéo de personnalités « Gueules Cassées » marquantes vont également être réalisées, toujours dans ce but de mémoire interne,
- enfin, la mise à jour du film qui se veut évolutif.

Dans le même esprit, un important travail de récapitulation des grandes actions extérieures menées et financées par l'UBFT au fil des ans a débuté.

## La Française des Jeux (FDJ)

Vous l'aurez constaté une nouvelle fois, votre association et votre fondation mènent de nombreuses missions sociales, mémorielles et de recherche médicale dans l'intérêt général.

Elles le peuvent grâce à l'esprit d'entreprise qu'ont eu les fondateurs des « Gueules Cassées » en initiant la création de la Loterie Nationale puis en étant les promoteurs du Loto en 1976.

À ce titre, l'UBFT détient aujourd'hui 18 458 actions de La Française des Jeux, soit 9,23 % du capital de la société, et est titulaire d'un siège au Conseil d'administration au sein duquel l'association est représentée par votre directeur général.

Il a participé en 2014 à six Conseils d'administration, une Assemblée générale, un Comité des nominations et rémunérations, quatre Comités du développement durable.

Les mises collectées par FDJ en 2014 s'établissent à un niveau record de 13 milliards d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à 2013. Cette augmentation a été soutenue par les paris sportifs qui ont bénéficié de l'effet Coupe du Monde, les jeux de grattage et le lancement de l'offre Euro Millions – My Million.

À la date de rédaction du présent rapport, le dividende qui sera versé aux actionnaires n'est pas encore connu. Un certain nombre de charges liées à la transformation du réseau de distribution commerciale devrait impacter le résultat 2014 de FDJ.

M. Christophe Blanchard-Dignac a quitté la présidence de La Française des Jeux à l'issue de 14 années de mandat à la tête de l'entreprise.

Eu égard à la qualité des relations qu'il a su développer avec l'association, partenaire historique de La Française des Jeux, le Conseil d'administration de l'UBFT du 16 octobre 2014 a nommé M. Blanchard-Dignac, membre d'honneur des « Gueules Cassées ».

Mme Stéphane Pallez a été nommée Présidente-Directrice-Générale de La Française des Jeux par décret du Président de la République en date du 5 novembre 2014. Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite aux commandes de l'entreprise.

## En conclusion

2014 aura été un exercice très chargé par le traitement des principaux sujets que j'énumère comme un générique de fin... pour cette année...

- Le dossier « Blessés pour la France, blessés par la France »,
- La refonte du Code des Pensions Militaires d'Invalidité (PMI),
- La fermeture du domaine de Moussy avec ses conséquences sociales,
- La gestion de la filiale CYP SAS,
- Le chantier de construction de la « Résidence Colonel Picot »,
- Le projet de modification des statuts de l'UBFT,
- L'organisation du colloque « Gueules Cassées, un nouveau visage »,
- La gestion de la Fondation des « Gueules Cassées »,
- Et la vie courante...

Et 2015 a démarré sur la même lancée.

En votre nom, je me permets donc de féliciter les collaborateurs bénévoles et salariés qui, cette année encore, se sont investis sans compter, sans oublier les équipes, très impliquées à nos côtés, de l'entreprise à laquelle a été confiée la restauration des domaines de Moussy et du Coudon.

Je tiens personnellement à saluer et remercier les cadres qui m'entourent. Je nommerai, en les chargeant de transmettre à leur équipe, car je ne peux les nommer toutes et tous :

- Nabila Falek, notre chef comptable,
- Isabelle Chopin à la direction du Domaine du Coudon pour sa très grande disponibilité,
- Bertrand Maurel nouveau directeur de notre EHPAD « Résidence Colonel Picot »
- Le docteur Geneviève Haggay-Driguez, nouveau médecin coordonnateur,

- Alain Bouhier, directeur adjoint pour les missions très prenantes de la vie associative qu'il mène, avec une grande écoute, auprès des membres et des conjoints, de nos Délégués et de nos Porte-drapeaux,
- et Catherine Ponroy, notre assistante de direction, qui nous assiste au quotidien, sans perdre le sourire, dans le fonctionnement général de l'association et de la fondation.

Je citerai et remercierai également nos conseillers du grand projet de la Résidence Colonel Picot et d'évolution du domaine du Coudon :

- Pierre Villeminot, architecte historique des « Gueules Cassées » depuis la création du Loto qui nous assiste aujourd'hui pour la maîtrise d'ouvrage du chantier de construction,
- Jean-Pierre Rivière, notre consultant spécialiste des EHPAD,
- Et une mention toute particulière pour le Docteur Yves Carteau, gériatre reconnu, qui après avoir été le médecin coordonnateur du petit EHPAD de 25 lits s'est impliqué corps et âme dans la définition du programme qui a conduit à ce grand paquebot de 111 lits et à son ouverture dans le cadre d'une politique de prise en soins bientraitante des personnes âgées.

Un grand merci également aux bénévoles de l'Association et de la Fondation, administrateurs, délégués, porte-drapeaux et membres des commissions et du comité scientifique qui font confiance aux équipes du Siège et des Domaines.

Paris, le 17 avril 2015

**Olivier Roussel**

**Directeur général de l'UBFT**

**Secrétaire général de la Fondation**

**des « Gueules Cassées »**

## RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014 ET PERSPECTIVES 2015

### Les comptes de l'année 2014

L'année se solde par un excédent de 7,3 millions d'euros.

Pour en comprendre la formation, il est utile de s'arrêter à trois étapes de notre compte de résultat :

#### 1) L'exploitation proprement dite :

Le chiffre d'affaires de 1,3 millions d'euros est en recul de 11 % sur celui, de 2013. Cela se comprend facilement par la fermeture en cours d'année de Moussy, et par les très importants travaux qui n'ont pas facilité les activités récréatives du Coudon, par ailleurs limitées par nos statuts. Ceux-ci sont en cours de révision pour permettre à de telles activités d'être plus largement exercées.

1.1) Nos charges d'exploitation ont augmenté, essentiellement en liaison avec la fermeture de **Moussy**.

Le coût du plan social a été estimé à 1,4 million d'euros, hors honoraires d'avocats et CRDS/CSG. L'essentiel de ce coût a été encouru ou provisionné dans les comptes 2014. En revanche, les coûts d'entretien du domaine, et des personnes qui resteront à cet effet, continueront jusqu'à sa vente. En outre, l'association devra reverser dès que possible à l'administration fiscale la régularisation de TVA provoquée par la cessation des activités commerciales à Moussy, qui est estimée à 701 000 €. Ce coût, dont 450 000 € sous forme d'un amortissement exceptionnel, a été entièrement provisionné dans les comptes de 2014. Hors l'amortissement exceptionnel, le déficit de Moussy pour l'année est **un peu inférieur à 3 millions d'euros**.

1.2) Le Coudon (hors EHPAD) a un résultat d'exploitation négatif de 908 000 €, auquel

s'ajoutent des amortissements de 452 000 €, **donc un résultat de - 1 360 000 €**, en ligne avec ce qui avait été budgété.

1.3) Les charges d'exploitation du **Siège** sont conformes au budget, et inférieures à celles de l'exercice précédent. Un élément non budgété est venu s'y ajouter : nous avons rejoint un groupe d'investisseurs dans des maisons de santé organisé par Swiss Life, qui a acheté les murs de trois EHPAD (un à Paris, deux dans le Vaucluse). Les frais d'acquisition de ces établissements, d'un montant nous revenant de 430 476 €, ont été passés immédiatement par pertes et profits. Le résultat opérationnel du Siège est **un déficit proche de 3 millions d'euros**.

1.4) **Au total, le résultat d'exploitation** (les coûts du Siège et ceux des domaines, moins leurs recettes) se solde par **un déficit de 7,3 millions d'euros**.

#### 2) Le financement de nos missions

Ce sont les dotations que nous allouons à nos missions d'action sociale et de mécénat. Le montant en a été de **5 millions d'euros** en 2014, en légère augmentation (+ 6 %) essentiellement due au colloque très réussi du mois d'octobre 2014. L'UBFT a été aussi à l'origine de l'initiative « Blessés pour la France, Blessés par la France, Trente propositions » et de la prise en compte par les associations du monde combattant du dossier de la refonte du code des PMIVG dont elle a assuré une bonne partie des coûts. La résonance de ces actions a montré que notre association sait mener toujours avec succès des entreprises qui sont au cœur même de ses missions.

L'addition du déficit d'exploitation et du financement

de nos missions conduit donc à **un besoin de financement de 12,3 millions d'euros**, à couvrir par le résultat financier.

3) **Le résultat financier est de 22,1 millions d'euros**, en augmentation de 20 % sur 2013. Cela est dû au dividende reçu de La Française des Jeux (montant brut reçu de 12,6 millions d'euros, soit une augmentation de 2,1 millions d'euros), à la distribution du portefeuille (3,3 millions d'euros, en augmentation de 256 000 €) et à ses plus-values de cession de 6,2 millions d'euros (en augmentation de 1,3 million d'euros).

Après la couverture du besoin de financement, il reste un excédent brut de 9,8 millions d'euros. Il faut en déduire 2,2 millions d'euros d'impôts sur nos recettes financières, et un solde négatif de produits et charges exceptionnelles (qui comprend l'amortissement exceptionnel de 450 000 €) de 326 331 €, qui laissent à l'association **un excédent net de 7 256 555,43 €**.

Comme l'an passé, nous vous proposons d'en affecter 10 % à la réserve statutaire, et le reste à nos projets en cours (l'EHPAD) ou à venir (la résidence senior).

4) En 2014 une augmentation du capital de la **CYP** d'un montant de 9 788 000 € a été faite par incorporation des avances faites au cours de l'année par l'UBFT pour payer les travaux de construction de l'EHPAD. Le capital de la CYP est maintenant de 17 995 100 €, avant prise en compte de sa perte d'exploitation en 2013 (850 000 €), et de celle de 2014 de 1,3 million d'euros.

Ces mêmes pertes devront être intégrées dans les comptes de l'UBFT. Il avait été décidé par notre Conseil d'administration lors de la clôture des comptes 2013, en plein accord avec nos

Commissaires aux Comptes, que l'UBFT le ferait à la fin de la période de construction, attendue à l'époque en 2015. Une partie des travaux restants devant prendre place dans les premiers mois de 2016, il a été proposé au Conseil de l'UBFT qui l'a accepté, de décaler d'un an cette prise en compte, soit lors de la clôture des comptes 2016.

5) Le **bilan** de l'UBFT à fin 2014 ne connaît pas d'évolution importante, autre que l'augmentation des fonds propres de 7,3 millions d'euros, qui d'un point de vue comptable finance l'essentiel de l'augmentation à l'actif du poste des participations, qui enregistre **l'augmentation du capital de la CYP**.

## Les perspectives de 2015

Sur le plan financier, l'année a plutôt bien commencé. Les marchés tant obligataires que d'actions ont connu au premier trimestre une progression importante, poussés par les perspectives d'achats massifs de titres de dette souveraine et autres par la Banque Centrale Européenne (BCE) à partir du mois de mars. Les cessions effectuées dans notre portefeuille au premier semestre ont dégagé des plus-values qui – par prudence et comme l'année précédente – n'avaient pas été intégrées dans le budget.

Pour autant, il convient de rester très vigilant. D'une part, nous n'anticipons pas un dividende de La Française des Jeux au niveau élevé de celui de l'an dernier. D'autre part, les marchés d'actions ont progressé plus vite que les résultats des sociétés, créant le risque d'une bulle. On peut penser que les taux d'intérêt vont longtemps rester bas en Europe, mais leur remontée aux États-Unis est annoncée, et

seules la date et l'ampleur sont inconnues. En outre, les sujets de préoccupation ne manqueront pas pour les marchés : si la Grèce ne représente pas un risque systémique, un éventuel défaut et/ou une sortie de l'euro ne manqueraient pas de susciter une certaine volatilité. Le résultat des élections britanniques pourrait provoquer de nouvelles turbulences, d'une toute autre ampleur. Enfin, les sujets géopolitiques à risque élevé abondent.

L'environnement de taux d'intérêt très bas nous a amenés à modifier largement la composition de notre portefeuille. Nous avons vendu presque entièrement les obligations d'émetteurs européens bien notés, qui ont profité de la baisse des taux et des marges de crédit des trois dernières années, mais auxquelles le niveau actuel des taux d'intérêt ne laisse plus guère de champ de progression. Nous les réinvestissons dans des obligations subordonnées, dont les marges sont encore importantes, dans des fonds immobiliers, et dans des obligations convertibles. Comme l'ensemble des investisseurs, afin de trouver des rendements convenables qui n'existent plus dans le marché obligataire, nous sommes amenés à prendre plus de risques : de crédit, d'évolution du marché immobilier et du marché des actions, ou encore d'allongement de la durée de nos engagements. Ce faisant, nous les diversifions, nous les surveillons activement au sein du Comité financier et du Bureau, et nous proposons au Conseil des limites qui sont suivies à chacune de ses réunions.

Sur le plan opérationnel, l'année 2014 est un tournant dont on peut espérer qu'il marque une évolution positive : d'une part, la douloureuse décision de fermer Moussy supprime une source de déficit qu'il était malsain de laisser perdurer.

D'autre part, le départ de l'exploitation d'un EHPAD de 111 lits, et le projet d'une « résidence senior », donnent au site du Coudon une vocation nouvelle et les perspectives d'une exploitation équilibrée.

Nous ne pouvons que nous féliciter du bon résultat financier de cette année, venu à point nommé pour nous aider à prendre ce virage. À plus long terme, le fait de ne plus dépendre du seul résultat financier, par nature volatile, pour équilibrer les comptes, est un objectif sain et mobilisateur pour notre association.

**Bernard Allorent**  
**Trésorier**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Monsieur le Président,  
Messieurs les Membres  
du Conseil d'Administration,  
Mesdames et Messieurs les membres  
de l'association Union des Blessés  
de la Face et de la Tête,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Union Des Blessés de la Face et de la Tête, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors de votre Conseil d'Administration en date du 8 avril 2015. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

\*\*\*

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

\*\*\*

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

\*\*\*

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier sur les comptes 2014 présenté lors du Conseil d'Administration du 8 avril 2015 et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'UBFT.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports de votre Président, de votre Directeur Général et de votre Trésorier.

**Fait à Paris, le 14 avril 2015**  
**FRANCE AUDIT**  
**Représentée par Monsieur Didier PIRO**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

**Monsieur le Président,  
Messieurs les Membres du Conseil  
d'Administration,  
Mesdames et Messieurs les membres,  
de l'association Union des Blessés de la Face  
et de la Tête,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la

doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### I. Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### II. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



## **I - Avec la fondation « des Gueules Cassées »**

### **I.1. Dotation à la fondation « des Gueules Cassées »**

Par un décret en date du 11 avril 2001, la fondation « des Gueules Cassées » a été reconnue comme établissement d'Utilité Publique. Dès lors, le Président de la fondation « des Gueules Cassées », en vertu de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 11 avril 2001, a été autorisé à accepter au nom de la Fondation, le versement d'un montant de 30 490 000 euros constituant ainsi la dotation de l'établissement. Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2000 avait approuvé le montant de cette dotation.

### **I.2. Refacturation de frais de personnel, administratif et comptable**

La refacturation est faite sur la base d'un nombre d'heures effectuées par les salariés de l'UBFT pour le compte de la Fondation et des charges de personnel correspondantes.

Elle s'est élevée à 83 020,99 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **II - Avec LES AILES BRISÉES**

L'association « Les Ailes Brisées » a conclu, le 4 octobre 1972, un contrat avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aux termes duquel il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973, l'association « Les Ailes Brisées » a donné à votre association mandat de gérer leur émission de billets de la Loterie Nationale.

Un avenant à ce contrat du 4 octobre 1972 a été signé en date du 8 novembre 1989 pour tenir compte des modifications des conditions d'exploitation des émissions et notamment la création du Loto. Cet avenant en date du 8 novembre 1989 n'a pas modifié l'essentiel du contrat signé le 4 octobre 1972.

Le 8 novembre 1999, un accord transactionnel entre La Française des Jeux et le GIE PRELO a abrogé le contrat de loterie instantanée de 1991 et ses avenants qui les liaient. De ce fait, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et Les Ailes Brisées ont signé un avenant au contrat initial en date du 14 décembre 2000 pour tenir compte de cet accord transactionnel. Cet avenant, dont les dispositions ont pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2000, aménage le protocole d'accord de 1972, et, annule et remplace l'avenant du 8 novembre 1989.

Au titre de l'exercice 2014, la dotation allouée à l'association « Les Ailes Brisées » s'est élevée à 1 719 547,28 €.

## **III - Avec LA FRANÇAISE DES JEUX**

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229 % ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de La Française des Jeux. À ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

## **IV - Avec la SICAV ÉPARGNE AGUESSEAU**

Un protocole est intervenu entre l'établissement financier Lazard et votre association afin de créer la sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ».

Le conseil d'administration du 18 juin 2004 a autorisé votre Président à signer le protocole avec l'établissement financier Lazard. Le conseil d'administration du 28 septembre 2004 s'est prononcé pour la constitution de la sicav dénommée « Sicav Épargne Aguesseau ».

Cette sicav a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 août 2004 et a été créée officiellement le 14 octobre 2004. Au 31 décembre 2014, les 2 427 parts que vous détenez dans la sicav « Sicav Épargne Aguesseau » s'élèvent à un montant de 31 004 755,04 €.

#### **V - Avec la société CYP SAS**

- Nature et objet : convention d'occupation précaire entre UBFT (Domaine du Coudon) et la CYP SAS.

- Modalités :

- Indemnité d'occupation annuelle de 187 200 € hors taxes et hors charges, payable à terme le dernier jour de chaque trimestre civil ;
- Remboursement à l'UBFT des charges de consommation d'électricité, d'eau et de chauffage au fuel afférents aux biens occupés fixés forfaitairement à la somme annuelle de 31 800 € hors taxes, calculée sur la base des consommations et charges totales annuelles estimées, au prorata des surfaces occupées.

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour expirer à la date d'achèvement des travaux de construction des bâtiments de la société CYP SAS, prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Nous vous précisons que votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori :

- la facturation entre UBFT (Domaine du Coudon) et la société CYP SAS pour les charges de location des bâtiments, énergies et personnel, lors de sa réunion du 14 février 2013 ;
- la mise à disposition des locaux par l'UBFT au profit de la société CYP SAS.

Le montant des produits comptabilisés au 31/12/2014 au titre de cette convention s'élève à :

- 187 200,00 € au titre de l'occupation précaire ;
- 31 800,00 € au titre des charges de location des bâtiments, énergies et personnel.

**VI - Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 27 entités suivantes :**

1. Avec la Fondation des Gueules Cassées
2. Avec Les Ailes Brisées
3. Avec l'Office National des Anciens Combattants
4. Avec la Fondation Lyautey
5. Avec la Sicav Épargne Aguesseau
6. Avec la Fondation Souvenir de Verdun
7. Avec le Foyer des Invalides
8. Avec l'Institution Nationale des Invalides
9. Avec l'association Bagnolaise d'Information
10. Avec l'amicale des Anciens de la Légion étrangère de Paris
11. Avec le Souvenir Français
12. Avec Solidarité Défense
13. Avec l'association Promotion Saint-Cyr « Terre d'Afrique »

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015

14. Avec l'association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre
15. Avec l'ANOCR (Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite) de l'Ain
16. Avec la Ligue de Tir du Lyonnais
17. Avec la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
18. Avec La Française des Jeux
19. Avec la CYP Sas
20. Avec l'association Nationale « Maréchal Lyautey »
21. Avec la SCI Dumont
22. Avec le Syndicat Intercommunal de l'eau du Var-Est Seve
23. Avec le Comité National du Souvenir de Verdun
24. Avec « La Flamme de la Nation »
25. Avec La Fondation des Mutilés et Invalides de Guerre
26. Avec l'association Handicap Nord-Sud Solidarité Afrique
27. Avec le Comité Fréjus-Saint-Raphaël de la société des membres de la Légion d'honneur

**Fait à Paris, le 14 avril 2015**

**FRANCE AUDIT**

**Représentée par Monsieur Didier PIRO**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014 (1/2)

A C T I F	2014			2013
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires _____	121 962	110 041	11 921	2 878
Fonds commercial <sup>1</sup>				
Autres immobilisations incorporelles _____	47 886		47 886	47 886
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes _____				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains _____	744 679	510 924	233 755	241 071
Constructions _____	24 781 858	18 355 605	6 426 253	6 796 136
Installations techniques, matériel et outillages industriels _____	781 871	633 040	148 831	262 727
Autres immobilisations corporelles _____	786 647	724 872	61 775	117 262
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières<sup>2</sup> :</b>				
Participations _____	17 995 100		17 995 100	8 207 100
Créances rattachées à des participations			0	48 004
Autres titres immobilisés _____	7 050 956		7 050 956	7 050 956
Prêts _____	699 856	235 437	464 418	553 981
Autres immobilisations financières _____	107 558		107 558	147 334
<b>TOTAL I</b> _____	<b>53 118 373</b>	<b>20 569 919</b>	<b>32 548 454</b>	<b>23 475 336</b>
<b>Stocks et en cours :</b>				
Matières premières et approvisionnements _____	21 363		21 363	47 091
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances<sup>3</sup></b>				
Créances usagers et comptes rattachés _____	203 928		203 928	229 089
Autres créances _____	988 843		988 843	130 670
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités _____	151 776 924	117 118	151 659 806	149 725 489
Charges constatées d'avance _____	2 701 129		2 701 129	6 468 494
	41 785		41 785	119 495
<b>TOTAL II</b> _____	<b>155 733 972</b>	<b>117 118</b>	<b>155 616 854</b>	<b>156 720 328</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Écart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b> _____	<b>208 852 345</b>	<b>20 687 037</b>	<b>188 165 308</b>	<b>180 195 664</b>

1. Droit au bail
2. Dont à moins d'un an
3. Dont à plus d'un an

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014 (2/2)

	2014	2013
<b>PASSIF</b>		
<i>Fonds associatifs</i>		
<i>Fonds propres</i>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	119 632 459	119 632 459
Écarts de réévaluation		
Réserve statutaire	35 654 169	35 039 322
Réserve extension EHPAD du Coudon	8 200 000	5 000 000
Réserve évolution domaine de Moussy	1 000 000	1 000 000
Réserve participation colloque 2014	200 000	200 000
Réserve p/résidence seniors Coudon	2 500 000	
Report à nouveau	3 518 779	3 685 152
Résultat comptable de l'exercice	7 256 555	6 148 474
<i>Autres fonds associatifs</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>177 961 963</b>	<b>170 705 407</b>
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	74 592	87 359
<b>TOTAL III</b>	<b>74 592</b>	<b>87 359</b>
<i>Dettes</i>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits <sup>2</sup>		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 064	343 033
Dettes fiscales et sociales	4 299 774	2 971 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 584 915	6 088 026
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV<sup>1</sup></b>	<b>10 128 753</b>	<b>9 402 897</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>188 165 308</b>	<b>180 195 664</b>

1. Emprunts et dettes à plus d'un an, emprunts et dettes à moins d'un an

2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015

## COMPTE DE RÉSULTAT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 (1/2)

	2014	2013
<b>Produits d'exploitation</b> (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises _____	4 589	7 994
Production vendue (biens et services) _____	1 323 427	1 481 456
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b> _____	<b>1 328 016</b>	<b>1 489 450</b>
dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges _____	41 415	38 298
Cotisations _____	1 230	395
Dons _____	17 351	5 890
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Autres produits _____	3 254	3 801
<b>TOTAL I</b> _____	<b>1 391 266</b>	<b>1 537 834</b>
<b>Charges d'exploitation</b> (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises _____	6 811	15 580
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements _____	118 386	150 316
Variation de stock _____	25 729	- 16 097
Autres achats et charges externes (dont cotisations) _____	3 307 412	2 912 097
Impôts, taxes et versements assimilés _____	350 433	305 791
Salaires et traitements _____	2 817 051	2 293 437
Charges sociales _____	987 787	1 086 725
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements _____	1 095 484	1 099 619
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées _____	5 014 177	4 738 029
Autres charges (dont cotisations) _____	2 560	2 910
<b>TOTAL II</b> _____	<b>13 725 829</b>	<b>12 588 406</b>
<b>1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)</b> _____	<b>- 12 334 564</b>	<b>- 11 050 572</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé _____	15 908 319	13 591 675
Autres intérêts et produits assimilés _____	61 679	140 325
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	143 355	7 365
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement _____	6 204 783	4 906 725
<b>TOTAL V</b> _____	<b>22 318 136</b>	<b>18 646 091</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions _____	192 302	202 604
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b> _____	<b>192 302</b>	<b>202 604</b>

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015

## COMPTE DE RÉSULTAT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 (2/2)

	2014	2013
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	22 125 834	18 443 487
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	9 791 270	7 392 915
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	114 927	512 301
- legs et donations	7 870	363 508
- autres		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 853	
<b>TOTAL VII</b>	<b>127 650</b>	<b>875 809</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	136 927	19 535
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	317 054	
<b>TOTAL VIII</b>	<b>453 981</b>	<b>19 535</b>
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	- 326 331	856 274
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)	13 636	19 991
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Impôt sur secteur associatif (XI)	2 222 020	2 120 706
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+IX)</b>	<b>23 850 688</b>	<b>21 079 725</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+XI)</b>	<b>16 594 132</b>	<b>14 931 251</b>
<b>EXCÉDENT OU INSUFFISANCE</b>	<b>7 256 555</b>	<b>6 148 474</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature :</b>		
<b>Produits :</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges :</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015

## BUDGET 2015 GRANDS ÉQUILIBRES

### CHARGES

#### Fonctionnement hors amortissements 5 020 000 €

Fonctionnement associatif .....	2 920 000 €
Coudon.....	850 000 €
Moussy : fonctionnement / maintenance.....	370 000 €
Moussy : plan social.....	880 000 €
CYP (déficit hors travaux).....	non déterminé

#### Aides sociales individuelles ..... 2 300 000 €

#### Aides aux organismes

#### et Institutions..... 1 180 000 €

Comité d'Entente GIG.....	380 000 €
Souvenir Français.....	200 000 €
Médico-social.....	165 000 €
Aides sociales via autres associations.....	150 000 €
Devoir de Mémoire.....	140 000 €
HIA PERCY.....	95 000 €
Solidarité Défense.....	50 000 €

#### Dossier « Blessés pour la France »

#### et Refonte du Code des Pensions Militaires

#### d'Invalidité »..... 235 000 €

#### Ailes Brisées (Convention 1972)..... 1 088 000 €

#### TOTAL DES CHARGES..... 9 823 000 €

imputables à l'exercice 2015

### RÉSULTAT

#### HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ÉVENTUELLES

ET CESSION DU DOMAINE DE MOUSSY..... 427 003 €

#### Investissements courants 2015 .....1 763 000 €

Siège : travaux.....	190 000 €
Siège : informatique.....	20 000 €
Siège : matériel pour Mémoire interne.....	28 000 €
Coudon : accès chapelle et éclairage.....	25 000 €
Coudon : transformation « Atelier » en résidence hébergement.....	1 500 000 €

### PRODUITS

#### Française des Jeux, produit net..... 6 800 000 €

Dividende à percevoir en 2015..... 8 000 000 €

Impôt 15 % sur dividende 2014..... 1 200 000 €

#### Revenus du portefeuille

#### Brut

#### Net

Epargne Aguesseau	1 043 610 €	
Fonds Jourdain	200 000 €	
Fonds Picot	287 228 €	
Fonds actions	220 000 €	
Fonds Immo SR		
+ Immo SR 2	425 829 €	
Autres fonds	151 831 €	
Livret, CAT et BMTN	73 910 €	
Autres produits (dont plus-value)	947 595 €	
<b>Total</b>	<b>3 350 003 €</b>	

#### Contributions financières des associations

#### du Comité d'Entente des Grands Invalides

de Guerre..... 100 000 €

#### TOTAL DES PRODUITS (NET) ..... 10 250 003 €





**Gueules Cassées**  
*Sourire Quand Même*

## ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

**Note explicative pour les votes**

**Liste des candidats**

**Curriculum vitae des candidats**

**Textes des résolutions**

---

**Vous trouverez, en pièces jointes à cette brochure :**

- **1 bulletin de vote**
- **1 enveloppe pour le bulletin de vote**
- **1 enveloppe T**
- **1 pouvoir**
- **1 enveloppe pour le pouvoir**

Ci-après les curriculum vitae des candidats qui sont la retranscription intégrale des textes fournis par eux-mêmes.

## NOTE EXPLICATIVE POUR LES VOTES : - RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - VOTE DES RÉSOLUTIONS

Conformément à l'article V des Statuts, 5 postes sont à pourvoir, lors de l'Assemblée générale de juin 2015.

Sont candidats :

- 5 administrateurs sortants et rééligibles, dont le mandat vient à échéance de 3 ans. Il n'a pas été reçu de candidature libre dans le délai statutaire.

Conformément à l'article VIII des Statuts, le vote est possible par correspondance.

### 1. – Vote par correspondance (à privilégier pour des raisons de représentativité et de commodité)

Vous trouverez joints à la convocation :

- le bulletin de vote pour le renouvellement des administrateurs et l'approbation des résolutions :
    - pour le renouvellement du conseil d'administration : vous devez cocher le nom des candidats de votre choix sans dépasser le nombre de **CINQ**,
    - pour l'approbation des résolutions : vous devez, pour chaque résolution, cocher l'une des trois cases.
- Le bulletin de vote ne doit comporter aucune mention ou signe quelconque,
- une enveloppe, tamponnée "**BULLETIN DE VOTE** exclusivement - Conseil d'administration et résolutions", dans laquelle vous devez insérer le bulletin de vote,
  - une enveloppe "**T**" dans laquelle vous devez inclure l'enveloppe comportant le bulletin de vote.

Vous devez indiquer au verso de l'enveloppe "**T**" vos nom, prénom et numéro de membre, **EN LETTRES MAJUSCULES** pour faciliter le pointage de la liste électorale. Merci par avance.

Vous devez poster l'enveloppe "**T**" au plus tard le vendredi 12 juin 2015.

Les opérations de dépouillement auront lieu au Siège de l'Union les 15, 16 et 17 juin 2015.

Les enveloppes "**T**" seront conservées par La Poste et collectées par le président de la commission de scrutin **le lundi 15 juin 2015 à 8 h 30**.

Le Conseil d'administration a désigné Gérard Pinson – délégué régional Ile-de-France – pour présider la commission de scrutin.

### 2. – Vote le jour de l'Assemblée générale

Les membres souhaitant voter en direct le jour de l'Assemblée générale, le 19 juin 2015 au Domaine du Coudon – 83160 La Valette-du-Var, pourront le faire en donnant leur identité, ce qui permettra de pointer la liste électorale.

Le bureau de vote sera ouvert de 9h00 jusqu'à l'ouverture officielle de l'Assemblée générale ordinaire, fixée à 10h00.

Je me permets d'insister auprès de chaque membre sur l'importance de participer à ces votes.

**Afin que votre bulletin de vote concernant le renouvellement des administrateurs et les résolutions présentées à l'Assemblée générale puisse être pris en compte, vous devez être à jour de vos cotisations (Article III des Statuts). Son montant est de 5 € par an par chèque à l'ordre de l'UBFT. Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, merci d'adresser votre chèque, avant l'envoi de votre bulletin de vote.**

Les statuts prévoient le vote par correspondance, ce qui renforce la représentativité des membres qui ne peuvent se déplacer au Coudon pour l'Assemblée générale, et facilite le déroulement de l'assemblée, **je vous invite donc expressément à privilégier cette procédure écrite** et vous en remercie.

**Henri Denys de Bonnaventure**  
Président

**LISTE DES CANDIDATS  
AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR**

- |   |                     |
|---|---------------------|
| <b>1. CLICQUE Michel .....</b>              | <b>Actif 41 694</b> |
| <b>2. DELPLACE Guy .....</b>                | <b>Actif 40 928</b> |
| <b>3. DENYS de BONNAVENTURE Henri .....</b> | <b>Actif 41 708</b> |
| <b>4. FRANQUE Michel .....</b>              | <b>Actif 44 079</b> |
| <b>5. ROQUET MONTEGON Jean .....</b>        | <b>Actif 70 149</b> |



## **CLICQUE Michel**

### **Membre de l'UBFT N°**

41 694 (Actif)

### **Date de naissance**

27 novembre 1937

### **Situation de famille**

Marié - 3 enfants - 7 petits-enfants – 1 arrière-petite-fille

### **Adresse**

48 rue des Frères Lumière

01240 Saint-Paul de Varax

Tél. : 04 74 42 57 49 – 06 73 11 02 48

Courriel : clicque.michel@orange.fr

### **Formation**

BEPC puis autodidacte pour la préparation de concours

### **Activités militaires principales**

1<sup>er</sup> mai 1956 : Engagé Volontaire au titre du 26<sup>e</sup> R.I.M.-  
Soldat 2<sup>e</sup> classe

À compter de septembre 1956 : Algérie - Caporal puis  
sergent le 1<sup>er</sup> mai 1957

1959 : Rengagé au titre du 9 RCP – Sergent-chef 1<sup>er</sup> janvier 1960

1960 - 1962 : Sergent-chef en section de combat en Algérie

Janvier 1962 - Juillet 1963 : dans les formations sanitaires

Muté hors Troupes Aéroportées et affecté 150<sup>e</sup> RIM à Verdun

1967 : Préparation du Brevet d'Armes n°2 et tireur missile  
Anti-Char – Préparation concours Officier Technicien B

1<sup>er</sup> janvier 1968 : Nommé officier & affecté à Soissons (67 RI)

1971 - 1975 : Instructeur qualification CT 2 à l'École  
d'Application de l'Infanterie Montpellier

1975 - 1978 : Commandant de Compagnie au 110<sup>e</sup> R.I.  
Forces Françaises en Allemagne

1978 - 1982 : Commandant de Compagnie puis Officier  
Adjoint au collège militaire d'Autun

1982-1987 : Adjoint au chef de corps au C.M. 23 à Bour-  
en-Bresse, et La Valbonne

1987 : Retraite et affecté dans les Réserves comme  
Commandant en second du 133<sup>e</sup> RI

1992 : Nommé Lieutenant-colonel. Rayé des Cadres le  
01/04/93 honorariat du grade

### **Autres activités (électives ou/et bénévolat)**

Dès ma retraite, j'ai été sollicité par les associations  
d'anciens combattants ou anciens militaires pour prendre  
des fonctions électives ou administratives.

- Depuis 2003 : Délégué régional Rhône-Alpes de l'UBFT

- Depuis 2008 : Administrateur de l'UBFT

- Pendant 26 ans : Président d'un Club de Tir Sportif –  
Initiateur et formateur.

- Mandat d'administrateur de la Fédération Française de Tir.

- Diverses fonctions au sein de la Ligue régionale de tir du  
Lyonnais : Responsable de compétitions pendant 16 ans -

Responsable de la formation des arbitres de cette discipline  
sportive - Arbitre national ISSF et armes anciennes.

- Premier Vice-président de la Ligue de Tir du Lyonnais

- Pendant 12 ans : Président de la 732<sup>e</sup> Section des  
Médailleurs Militaires

- Président du Groupement de l'Ain ANOCR (Association Nationale  
des Officiers de Carrière en Retraite), encore en fonction

- Membre du Conseil Départemental de l'ONAC de l'Ain  
(Commissions Solidarité et Mémoire)

### **Décorations**

2015 : Officier de la Légion d'honneur (titre militaire)

1962 : Médaille Militaire (titre exceptionnel)

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Croix de la Valeur Militaire - 2 Citations

Croix du Combattant Volontaire AFN

Médaille d'Argent de Jeunesse et Sports

### **Distinctions**

Médaille d'argent de l'ONAC

Diplôme d'honneur de porte-drapeau (Légion  
d'Honneur)

Mérite fédéral de la Fédération française de Tir (Grand  
officier)

### **Blessure (s) & pension militaire d'invalidité**

11 octobre 1960 : Blessé par balle à la cuisse droite

27 janvier 1962 : Blessé par chevrotine à la face

Invalidité 90 % avec statut des Grands Mutilés de Guerre

### **Profession de foi**

Membre de l'UBFT depuis ma blessure de 1962, encore actif  
intellectuellement et physiquement, je souhaite poursuivre  
ma mission auprès de mes camarades « Gueules Cassées »  
et de notre association.



## **DELPLACE Guy**

### **Membre de l'UBFT N°**

40 928 (Actif)

### **Date de naissance**

30 juillet 1933

### **Situation de famille**

Marié, 4 enfants

### **Adresse**

16 impasse des Lilas  
70300 - Luxeuil-les-Bains  
Tél. : 03 84 40 27 11

### **Formation**

CEP - CAP

### **Activités civiles principales**

1956-1965 : Enquêteur administratif (77 - Provins)  
1965-1977 : Surveillant de travaux (60 - Senlis)  
1977-1993 : Technicien territorial principal (70 - Luxeuil-les-Bains)

### **Activités militaires principales**

- 1951-1956 : Engagé volontaire dans la Marine Nationale -  
Quartier maître (Volontaire campagne d'Indochine)

### **Autres activités (électives ou/et bénévolat)**

- Capitaine honoraire sapeur-pompier (volontaire)
- 1973-1977 : Conseiller technique sport - Direction départementale des sapeurs-pompiers de l'Oise
- 1978-1988 : Président fondateur de la commission départementale des sports sapeurs-pompiers de la Haute-Saône. Création du cross et cyclisme départemental des sapeurs-pompiers et organisation des épreuves.
- 1995-2001 : Adjoint et conseiller municipal
- 2001-2008 : Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil (CCPL)
- Depuis 2006 : Administrateur de l'UBFT
- Depuis 2000 : Membre de la Commission des travaux de l'UBFT
- 200-2013 : Membre de la Commission d'Audit Interne de l'UBFT
- 2000-2014 : Administrateur de l'ARPAH (ONAC)
- 2006-2011 : Administrateur de l'ONAC

### **Décorations**

Médaille Militaire  
Croix de Guerre TOE avec palme  
Croix du Combattant volontaire  
Médaille des blessés  
Médaille des Anciens Combattants  
Médaille coloniale  
Médaille d'Indochine  
Médaille d'Or des sapeurs-pompiers  
Médaille de Bronze jeunesse et sports

### **Blessure (s) & pension militaire d'invalidité**

Blessé en Indochine le 21 novembre 1952 - Pensionné à 90 % avec statuts + article L 36

### **Profession de foi**

Apporter ma volonté et mon dévouement au service des  
« Gueules Cassées ».



## **DENYS de BONNAVENTURE Henri**

### **Membre de l'UBFT N°**

41 708 (Actif)

### **Date de naissance**

3 juillet 1939

### **Situation de famille**

Marié - 3 enfants

### **Adresse**

17, rue Ronsard

37270 Montlouis-sur-Loire

Tél. : 02 47 50 73 56 – 06 69 19 01 02

### **Formation**

Droit - Économie

### **Activités civiles principales**

Carrière dans l'automobile (commerce, marketing)

Chef d'entreprise pendant 15 ans

### **Activités militaires principales**

Service militaire (2<sup>e</sup> classe) : 2<sup>e</sup> Hussards, 2<sup>e</sup> Dragons

### **Autres activités (électives ou/et bénévolat)**

- Depuis novembre 2010 : Président de l'UBFT
- 2003-2007 : Secrétaire du Conseil d'administration de l'UBFT (Union des Blessés de la Face et de la Tête)
- 2007-2010 : Vice-président de l'UBFT
- Depuis 2012 : Président de la CYP SAS
- Depuis 2011 : Administrateur de l'Institution Nationale des Invalides
- 2000-2014 : Secrétaire général puis président l'ARPAH (Association pour la Réadaptation des Personnes Agées Handicapées)
- 2003-2014 : Vice-président de l'USLD Sainte-Élisabeth (Unité de Soins de Longue Durée)
- Administrateur de la Sicav Épargne Aguesseau

### **Décorations**

Médaille militaire

Croix de la Valeur Militaire

Chevalier de la Légion d'honneur

### **Blessure(s) & pension militaire d'invalidité**

Blessé en opération en Algérie en mai 1961 -

Taux d'invalidité : 90 %

### **Profession de foi**

Je souhaite pouvoir continuer à participer activement à la pérennité et au développement de l'UBFT dans un esprit de solidarité et d'ouverture.



**FRANQUE Michel, Roger**

**Membre de l'UBFT N°**

44 079 (Actif)

**Date de naissance**

17 mars 1944

**Situation de famille**

Marié - 3 enfants

**Adresse**

4 rue Henri Dunant

11100 Narbonne

Tél. : 04 68 70 19 07 – 06 81 43 03 85

**Formation**

ESM de Saint-Cyr

Maîtrise d'Histoire

Diplôme d'État-Major

**Activités civiles principales**

En 2<sup>e</sup> section (retraite)

**Activités militaires principales**

Général de Brigade de la Gendarmerie

**Autres activités (électives ou/et bénévolat)**

- Administrateur des « Gueules Cassées »

**Décorations**

Commandeur de la Légion d'honneur

Grand Officier de l'Ordre National du Mérite

**Blessure(s) & pension militaire d'invalidité**

Deux blessures - taux d'invalidité : 85 %

**Profession de foi**

Je désire continuer à mon niveau l'œuvre d'entraide de l'Union.

Je suis au service de mes camarades avant tout et désireux d'apporter ma pierre pour progresser vers une efficacité au moins égale et bâtir l'avenir ensemble.



## **ROQUET MONTÉGON Jean**

### **Membre de l'UBFT N°**

70 149 (Actif)

### **Date de naissance**

17 juin 1933

### **Situation de famille**

Marié - 6 enfants - 20 petits-enfants – 1 arrière petite-fille

### **Adresse**

1 route de la Puye  
86310 – La Bussière  
Tél. : 05 49 48 03 66

### **Formation**

E.S.M Saint Cyr  
Maîtrise de droit  
DEA d'Histoire des Institutions  
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat  
IHEDN (session régionale/Poitiers 84)

### **Activités civiles principales**

1977-1984 : Chargé de mission auprès du Préfet de Région  
Poitou-Charentes

1983-1998 : Avocat au Barreau de Poitiers

1983-2008 : Maire de La Bussière (86)

1995-2008 : Administrateur de Villages Vacances Familles

### **Activités militaires principales**

- 1956-1958 : Lieutenant au 93<sup>e</sup> RI (AFN)
- 1958-1960 : Lieutenant au 13<sup>e</sup> BCA (Chambéry)
- 1960-1967 : Lieutenant puis Capitaine au 2<sup>e</sup> REI (AFN puis Algérie après l'indépendance)
- 1968-1977 : EM 42<sup>e</sup> DM (Poitiers)
- Colonel honoraire

### **Autres activités (électives ou/et bénévolat)**

Administrateur de l'UBFT depuis 2005 et trésorier adjoint depuis octobre 2011

### **Décorations**

- Chevalier de la Légion d'honneur (1976)
- Officier dans l'Ordre National du Mérite (1992)
- Valeur militaire : Brigade (1957) - Armée (1961)
- Mérite Agricole

### **Blessure(s) & pension militaire d'invalidité**

Blessé accidentellement, en juin 1962, en service commandé, lors de l'escorte d'un convoi vers la France, de munitions et de familles de Harkis d'Aïn Sefra vers Mers el Kébir - Taux d'invalidité : 80 %.

### **Profession de foi**

Notre esprit demeure, mais notre situation évolue sans que nous n'y prenions garde (effectifs, âges, environnement social...). Plus que jamais, il faut savoir tenir compte de cette évolution pour demeurer. Avec l'aide de mes expériences administratives et juridiques, je m'engage à servir l'UBFT au profit de tous et de chacun.



**RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE  
DU VENDREDI 19 JUIN 2015  
ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2015**

**Résolution N°1**

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2014, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

**Résolution N°2**

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2014 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

Elle décide de reprendre la réserve de 200 000 € constituée en vue de l'organisation du colloque 2014 « Gueules Cassées, un nouveau visage » lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2012.

Elle décide d'affecter le résultat excédentaire de **7 256 555,43 €** de la façon suivante :

- 10 % de l'excédent, soit 725 655,55 € doivent être affectés à la réserve statutaire qui passera de 35 654 169,29 à 36 379 824,83 € ;

- La réserve pour la construction de l'EHPAD « Résidence Colonel Picot » dotée à nouveau à hauteur de 3 000 000 € ce qui la fera passer de 8 200 000 € actuellement à 11 200 000 € ;
- La réserve pour la création d'une « résidence senior » au domaine du Coudon dotée à nouveau de 3 500 000 € ce qui la fera passer de 2 500 000 € actuellement à 6 000 000 € ;
- Les autres réserves restent inchangées ;
- Le solde de ces mouvements, soit 230 899,88 € est affecté au report à nouveau qui passe de 3 518 779,30 à 3 749 679,18 €.

**Résolution N°3**

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2015, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015**

**NOTES**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UBFT DU VENDREDI 19 JUIN 2015**



**UNION DES BLESSÉS DE LA FACE ET DE LA TÊTE - 20 RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS**  
**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1927**  
**TÉLÉPHONE : 01 44 51 52 00 - TÉLÉCOPIE : 01 42 65 04 14**  
**WWW.GUEULES-CASSEES.ASSO.FR - INFO@GUEULES-CASSEES.ASSO.FR**